

Établissement de la différence de rendement sur la base de tarification
pour l'exercice terminé le 30 septembre 2001
(section 3.2.2 page 17) (1)

No de ligne	Description	Référence	(,000\$)
	(1)	(2)	(4)
			(3)
			(5)
1	Base de tarification moyenne	(SCGM-9, doc.1, ligne 36, col.15)	<u>1 545 839</u>
2	Taux pondéré du coût du capital autorisé	(SCGM-11, doc.1, page 2)	<u>8,78%</u>
3	Taux pondéré du coût du capital de base	(SCGM-11, doc.1, page 1)	<u>8,48%</u>
4	Revenu net d'exploitation établi à partir du taux pondéré du coût du capital autorisé	(Col. 4,li.11) X (coL.3 li.13)	<u>135 725</u>
5	Revenu net d'exploitation établi à partir du taux pondéré du coût du capital de base	(Col. 4,li.11) X (coL.5 li.15)	<u>131 087</u>
6	Part du gain de productivité de SCGM autorisé dans les tarifs, net d'impôts		<u>4 638</u>
7	Revenu net d'exploitation réel	(SCGM-4, doc.1, ligne 25, col.2)	131 114
8	Ajustement:		
9	Impôts sur les actifs exclus de l'activité réglementée	(SCGM-5, doc.2, page.2, col. 5)	(16)
10	Revenu net d'exploitation réel ajusté		<u>131 098</u>
11	Gain de productivité réalisé	(Col. 4,li.27) - (coL.5 li.19)	11
12	Gain de productivité attribuable aux associés		<u>11</u>

(1) Rapport final des participants à la phase 3 du PEN- R-3425-99

CALCUL DE L'AJUSTEMENT D'IMPÔT SUR LES FRAIS D'ÉMISSION EXCLUS DE LA BASE DE TARIFICATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2001
(000\$)

<u>No de ligne</u>	<u>Description</u>	<u>Solde moyen</u> (1)	<u>Taux</u> (2)	<u>Intérêts déductibles</u> (3)	<u>Taux d'impôt</u> (4)	<u>Sous-total</u> (5)	<u>Ajustement d'impôt</u> (6) (5)/(1-36.15%)
1	Frais d'émission d'obligation avant le 01/10/1987	519	8,48%	44	36,15%	16	25

Ces actifs ne sont pas reconnus dans la base de tarification, et par conséquent les frais financiers reliés au financement de ces actifs sont à la charge des associés. Alors, lors du calcul de la dépense d'impôt, les frais financiers globaux sont déduits pour déterminer le revenu imposable et la dépense d'impôt à la charge des clients. Cette situation conduit à remettre aux clients une économie d'impôt provenant de la déduction de frais financiers à la charge des associés. Un redressement à la hausse de la dépense d'impôt est donc apporté afin d'attribuer l'économie fiscale aux associés qui supportent la charge financière.

Analyse de la performance de SCGM
pour l'exercice terminé le 30 septembre 2001

No de ligne	Description	Référence	Gains (pertes) (,000\$)
1	Revenus de transport et distribution	(SCGM-4, doc.1, page 1, col.3 ligne 6)	(46 776)
2	Frais de transport et d'équilibrage	(SCGM-4, doc.1, page 1, col.3 ligne 11)	34 977
3	Marge brute		<u>(11 799)</u>
4	Coûts		
5	Rabais à la consommation et autres	(SCGM-4, doc.1, page 1, col.3 ligne 7)	1 160
6	CASEP	(SCGM-4, doc.1, page 1, col.3 ligne 8)	124
7	Perte de revenus et frais reportés relatifs au PGEÉ	(SCGM-4, doc.1, page 1, col.3 ligne 8)	(286)
8	Autres revenus d'exploitation	(SCGM-4, doc.1, page 1, col.3 ligne 14)	922
9	Dépenses d'opération	(SCGM-4, doc.1, page 1, col.3 ligne 24)	6 128
10	Revenu net d'exploitation établi à partir du taux pondéré du coût du capital autorisé	(SCGM-5, doc.2, page 1)	135 725
11	Revenu net d'exploitation- projections 2001	(SCGM-4, doc.1, page 1, col.1 ligne 25)	<u>134 864</u> (861)
12			7 188
13	Réalisation de l'année 2001		<u>(4 611)</u>
14	Part du gain de productivité de SCGM autorisé dans le tarifs, net d'impôts	(SCGM-5, doc.2, page 1)	<u>4 638</u>
15			27
16	Ajustement:		
17	Impôts sur les actifs exclus de l'activité réglementée	(SCGM-5, doc.2, page 2, col. 5)	<u>(16)</u>
18	Portion du gain de productivité réalisé		<u><u>11</u></u>